
*Plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance
et de violence*

1. Qu'est-ce que la maltraitance ?

La définition de la maltraitance reconnue par la HAS, il s'agit alors d'une violence se caractérisant « **par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.** »

2. Les différentes formes de maltraitance

Négligences passives : négligences relevant de l'ignorance, de l'inattention de l'entourage, de la tentation de se substituer à la personne dans la prise de décisions ou l'accomplissement de tâches au lieu de l'aider à les prendre ou les accomplir par elle-même.

Négligences actives : toutes formes de maltraitance avec la conscience de nuire

On distingue plusieurs types de maltraitements :

- **Les maltraitements psychologiques** : elles se traduisent par une dévalorisation de la personne, des insultes, des menaces, une culpabilisation, des humiliations, du harcèlement, chantage, abus d'autorité, comportements d'infantilisation, non-respect de l'intimité...
- **Les maltraitements physiques** : coups, soins brutaux, brûlures, ligotages, violences sexuelles...
- **Les maltraitements financiers** : vols, exigence de pourboires, escroqueries... ;
- **Les maltraitements médicaux** : une privation de soins, une souffrance non prise en charge ... ;

3. Comment reconnaître les signes de maltraitance ?

Des symptômes et signes physiques évocateurs d'une maltraitance

- Des faits de maltraitance d'un enfant ou d'un adolescent, révélés par lui-même, par un parent ou par un tiers
- Des plaintes somatiques récurrentes sans étiologie claire (douleurs abdominales, céphalées)
- Des antécédents d'accidents domestiques répétés
- Une ou plusieurs tentatives de suicide
- Des fugues et conduites à risque
- Une chute des résultats scolaires, voire une déscolarisation
- Des faits de maltraitance dans la fratrie

- Des ecchymoses : certaines ecchymoses sont évocatrices d'une maltraitance, soit parce qu'elles sont importantes (multiples et d'âge différent ; de grande taille), soit parce qu'elles se distinguent des ecchymoses accidentelles (chez un enfant qui ne se déplace pas tout seul ; sur des parties concaves du corps ou des zones habituellement non exposées ; en forme d'objet ou de main). Les contusions (ecchymoses et hématomes) sont suspectes en l'absence de traumatisme retrouvé, quelle que soit leur localisation ;
- Des brûlures : certaines sont suspectes (à bord net pouvant résulter d'une immersion ; en forme de cigarette, d'appareil ménager ; abrasions dues à une contention par liens...)
- Des fractures multiples
- Des morsures
- Nausées, vomissements, abdomen chirurgical (douleur abdominale sévère), signes d'hémorragie interne (notamment pâleur),

Les signes comportementaux de l'entourage, évocateurs de maltraitance

Vis-à-vis de l'enfant

- Parent ou adulte intrusif s'imposant à la consultation médicale, parlant à la place de l'enfant
- Indifférence notoire de l'adulte vis-à-vis de l'enfant (absence de regard, de geste, de parole)
- Maltraitements sexuels intrafamiliaux
- Parent ou adulte ayant une proximité corporelle exagérée ou inadaptée avec l'enfant
- Parents ou adultes qui refusent les vaccinations obligatoires ou appliquent des régimes alimentaires source de carences, malgré des avis médicaux répétés...

Vis-à-vis des professionnels de santé ou des assistants sociaux

- Minimisation, banalisation ou contestation des symptômes ou des dires de l'enfant
- Dénigrement ou accusation de l'enfant
- Refus des investigations médicales ainsi que de tout suivi social sans raison valable
- Attitude d'hyper recours aux soins

4. Comment prévenir la maltraitance ?

1. Rendre l'utilisateur co-acteur de son parcours :



- Informer la personne accompagnée de ses droits
- Considérer la personne comme un être unique et singulier avec ses propres besoins et particularités
- Co-crée le projet d'accompagnement avec la personne

2. PROMOUVOIR LA BIEN-TRAITANCE AVEC LES PROFESSIONNELS



- Promouvoir la parole de tous les professionnels pour construire une version plus riche du parcours des usagers.
- Former et sensibiliser les professionnels sur le sens de leurs missions.
- Évaluer les pratiques professionnelles.

3. PROMOUVOIR LA BIEN-TRAITANCE DANS L'ÉTABLISSEMENT



- Organiser le traitement des signalements de maltraitance et de violence
- Inscrire la bien-veillance au cœur du projet d'établissement.

5. PROCEDURE DE GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

Voir Procédure de gestion de maltraitance sur le SharePoint :

00-CMPP-SESSAD-AMPP → Gestion des événements indésirables et maltraitance →
Procédure gestion maltraitance